

ASSURANCE CHÔMAGE · SECTEUR PUBLIC

Assurance chômage dans la fonction publique : module e-learning

Auto-assurance, conditions d'ouverture des droits, calcul de l'ARE selon la convention du 15 novembre 2024 : comprendre et calculer l'assurance chômage d'un agent public à son propre rythme.

Objectifs

1. Expliquer le mécanisme d'auto-assurance chômage applicable à la fonction publique
2. Identifier les situations ouvrant droit à l'ARE pour un agent public
3. Calculer l'ARE en situation courante (salaire journalier de référence, montant, durée)
4. Appliquer les dispositions de la convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024 au calcul de l'ARE d'un agent public

Programme

- 01 Module 1 · Le régime dérogatoire de la fonction publique (45 min)**
 - Auto-assurance : principe, employeurs concernés, conventions de gestion avec France Travail
 - Différences avec le régime d'assurance chômage de droit commun (Unédic)
 - Répartition des rôles entre employeur public et France Travail
- 02 Module 2 · Causes d'ouverture des droits (45 min)**
 - Privation involontaire d'emploi : licenciement, fin de contrat à durée déterminée
 - Rupture conventionnelle dans la fonction publique et ouverture des droits ARE
 - Cas d'exclusion et situations litigieuses fréquentes
- 03 Module 3 · Calcul de l'ARE (1h)**
 - Détermination du salaire journalier de référence
 - Taux et montant de l'allocation, plancher et plafond
 - Durée d'indemnisation selon la convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024
 - Délais de carence et différés d'indemnisation

En pratique

RÉFÉRENCE

ACBD

DURÉE

Module en ligne · 3 h

FORMAT

E-learning, accès 3 mois

NIVEAU

Fondamentaux

SECTEUR

Secteur public

PUBLIC

Gestionnaires RH, responsables paie, agents de carrière de tout versant de la fonction publique.

PRÉREQUIS

Aucun. Module accessible sans prérequis.

04 Module 4 · Formalités et vigilance (30 min)

- Inscription à France Travail et attestation employeur
- Obligations du demandeur d'emploi et actualisation mensuelle
- Points de vigilance : cumul avec une nouvelle activité, incidence sur les droits futurs

05 Module 5 · Validation des acquis

- Quiz noté de 15 questions
- Grille de calcul ARE interactive pour s'entraîner sur des cas variés
- Attestation de réalisation délivrée à partir de 70 % de bonnes réponses

Méthodes pédagogiques

- Module e-learning auto-formant accessible 24h/24 pendant 3 mois
- Séquences vidéo commentées par un avocat praticien
- Grille de calcul ARE interactive
- Quiz interactifs après chaque module
- Attestation de réalisation automatique (score $\geq$ 70 %)

Évaluation

Quiz de validation des acquis (15 questions) : score minimum 70 % requis

Financement

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

Accessibilité

Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.

Suivre ce module

En autonomie, à votre rythme, accès pendant trois mois.

contact@inlecia.fr

01 84 16 14 75

[Fiche en ligne](#)

Formation conçue et animée par des avocats en exercice. INLECIA, organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Programme établi pour l'édition 2027-2028 ; la fiche en ligne fait foi.